

Établissements au 31-12-2005

		Évolution depuis 1999
Total	890	+14 %
Non employeurs	550	+15 %
Employeurs	340	+12 %

Source : Insee, SIRENE-REE au 01/01/2006

Emplois en 2005

		Évolution depuis 1999
Total	2 060	+19 %
Non salariés	800	+10 %
Salariés	1 260	+26 %

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

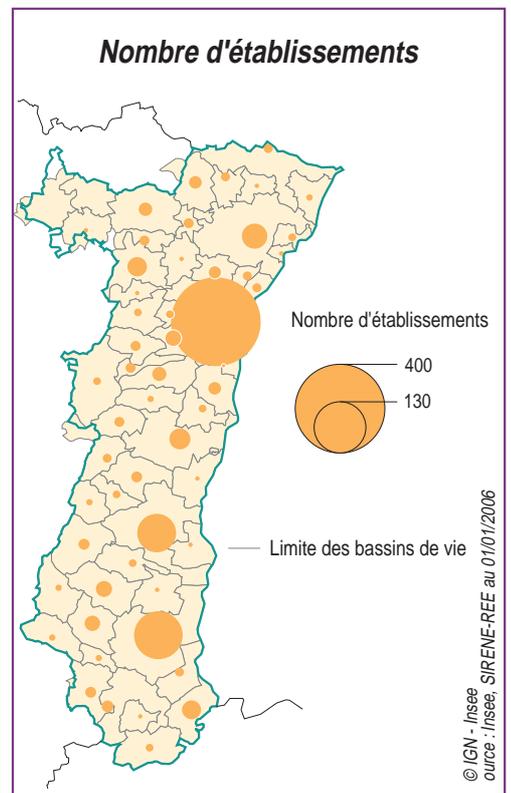
Fin 2005, l'Alsace compte près de 900 établissements (soit 9 % au plan national), dont l'activité principale consiste à réaliser des projets architecturaux. Ces unités représentent le quart des établissements du secteur culturel alsacien et 0,8 % de l'ensemble des établissements implantés sur le territoire régional. Les deux tiers d'entre eux se situent dans les bassins de vie des trois principales agglomérations, dont 40 % dans celui de Strasbourg.

La proportion d'établissements employeurs est un peu plus élevée en Alsace que dans l'ensemble de la France métropolitaine : 38 % contre 35 %. Depuis 1999, la croissance du nombre total d'établissements relève davantage des établissements non employeurs. Pour autant, l'augmentation de l'emploi

salarié a été encore plus forte que celle de l'emploi non salarié.

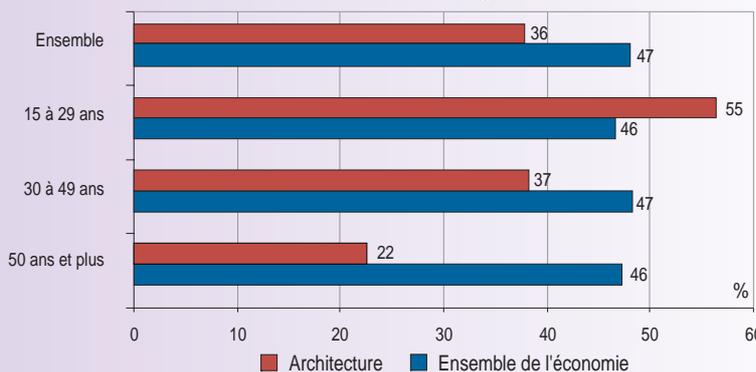
Près de deux établissements d'architecture sur trois ont le statut juridique de personne physique. C'est une proportion beaucoup plus forte que dans le reste de l'économie (un sur trois) et, en particulier, que dans les autres secteurs culturels. Ce statut est pourtant moins fréquent en Alsace pour les cabinets d'architecture qu'au plan national.

En 2005, les cabinets d'architecture alsaciens emploient près de 2 100 personnes dont 36 % de femmes, souvent plus jeunes que leurs collègues masculins. La moitié de ces actifs sont des architectes, principalement libéraux. D'autres professionnels sont employés dans les établissements, en particulier des dessinateurs et des géomètres.



Un secteur se féminisant par les jeunes

Part des femmes selon l'âge en 2005



Dans ce secteur, les emplois salariés sont plus stables que dans la plupart des activités culturelles ou dans l'ensemble de l'économie alsacienne. Les trois quarts des postes de travail correspondent à un contrat à durée indéterminée. Seulement un salarié sur dix est multiactif ou a connu une période de chômage dans l'année.

Quelques 300 architectes travaillent dans d'autres secteurs que ce-

lui de l'architecture en Alsace, notamment dans l'ingénierie, la promotion immobilière. Ainsi en 2005, le nombre d'architectes exerçant dans la région est de 1 300 personnes.

Caractéristiques des emplois salariés en 2005

	Architecture	Ensemble*
Part des postes en CDI	76 %	55 %
Part des postes de moins de 500 heures	23 %	36 %
Part des salariés ayant connu au moins une période de chômage	10 %	11 %
Part des salariés résidant dans une autre région	2 %	6 %
Part des salariés multiactifs	11 %	13 %
Nombre moyen d'employeurs	1,2	1,1

* Ensemble de l'économie

Source : Insee, DADS 2005

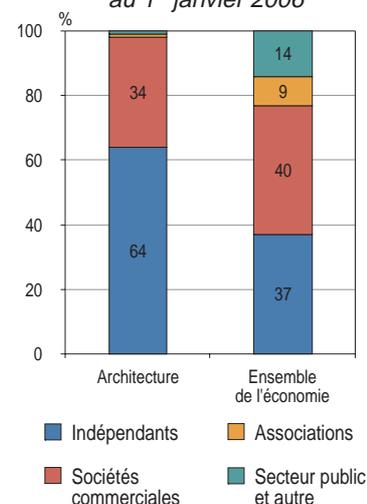
Les professions du secteur de l'architecture en 2005

	Hommes	Femmes	Total
Architectes libéraux	580	120	700
Architectes salariés	180	110	290
Autres professions	560	510	1 070
Total	1 320	740	2 060

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Les indépendants plus nombreux

Part des catégories juridiques au 1^{er} janvier 2006



Source : Insee, SIRENE-REE au 01/01/2006

Autrement vu ...

Les architectes spécialisés dans le domaine du patrimoine

Ce sont les architectes et urbanistes de l'État (AUE) et les architectes des bâtiments de France (ABF). Les procédures d'aménagement et de protection du patrimoine sont encadrées par des outils réglementaires mis en oeuvre par les services de la DRAC - Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et les ABF.

En Alsace, on compte 4 AUE-ABF. En outre, il y a trois architectes en chef des monuments historiques l'un dédié à la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg et un pour chacun des départements.

En 2008, en Alsace, des architectes du patrimoine exerçant dans le privé sont au nombre de 8.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS)

Les écoles nationales supérieures d'architecture ont pour tutelle le Ministère de la culture et de la communication depuis 1996, à l'exception de deux écoles, l'INSA à Strasbourg (Institut national des sciences appliquées), au sein d'une école d'ingénieur et l'École spéciale d'architecture de Paris qui relève d'un statut privé. Avec 706 étudiants (dont 362 étudiantes), l'ENSAS peut être considérée comme une école de taille

moyenne. Son effectif représente 3,8 % des étudiants des 20 ENSA et 6 % de ceux des ENSA hors Île-de-France.

En 2006, 93 diplômés d'État d'architecte + DPLG ont été décernés.

L'Ordre des architectes

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels légalement habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'oeuvre (à l'exception des maisons individuelles de moins de 170 m²) suivant la loi de janvier 1977. Cependant, tous les diplômés en architecture ne sont pas forcément inscrits à l'Ordre du fait de la diversification des missions (aménagement urbain, assistance à la maîtrise d'oeuvre, conseil et expertises diverses) ou de leur statut (fonctionnaire, salarié).

En Alsace, sur un effectif de 891 architectes inscrits en 2005 au Conseil régional de l'Ordre des architectes (28 000 au niveau national), on compte 731 hommes pour 160 femmes. La population féminine représente 18 % seulement de l'ensemble (20 % au niveau national). La répartition des architectes inscrits à l'Ordre par mode d'exercice est la suivante : 51 % en exercice libéral, 30 % pour les associés-sociétés, 5 % de salariés, 4 % de fonctionnaires, 2 % exerçant exclusivement à l'étranger et 8 % étant sans exercice de la profession.

Source : DRAC